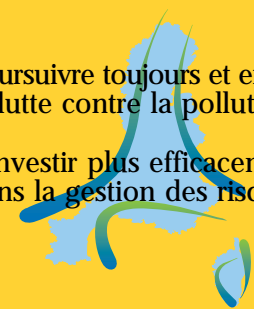


L'échelle de gravité française prend uniquement en considération les effets réels de l'accident. Elle comporte 6 niveaux de gravité. Un tableau de correspondance permet de déterminer le niveau de gravité atteint pour chaque critère établi pour décrire les conséquences d'un accident et le niveau maximum atteint par l'un de ces critères détermine la classe (le niveau) de l'accident.

Les niveaux de gravité ont été échelonnés en fonction de la distribution statistique des conséquences observées. Un niveau de gravité donné correspond donc à une fréquence d'apparition comparable.

ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution
S'investir plus efficacement dans la gestion des risques



Améliorer l'inventaire permanent des pollutions accidentelles

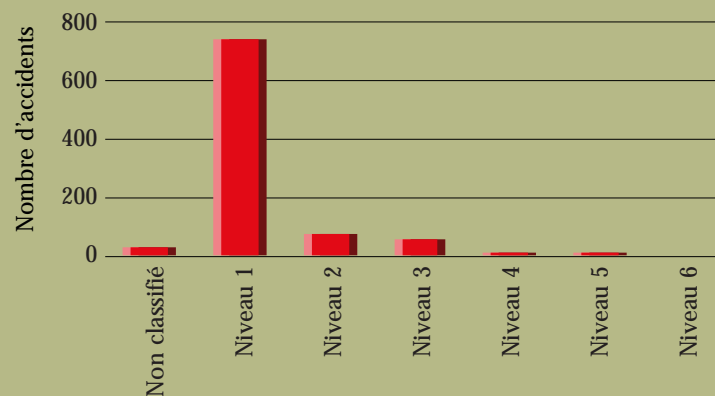
Décrire et apprécier la nature des accidents

OBJECTIFS DU SDAGE

La maintenance préventive, la mise en place de systèmes redondants ou une organisation spécifique sont des outils d'amélioration de la sécurité couramment utilisés ou imposés suite au retour d'expérience de ces événements.

Critères de description des conséquences	NIVEAUX DE GRAVITÉ					
	1	2	3	4	5	6
Volume V d'eau polluée	$0 < V < 1\,000\ m^3$	$1\,000\ m^3 < V < 0,01\ Mm^3$	$0,01\ Mm^3 < V < 0,1\ Mm^3$	$0,1\ Mm^3 < V < 1\ Mm^3$	$1\ Mm^3 < V < 10\ Mm^3$	$10\ Mm^3 < V$
Surface S de sol ou de nappe d'eau souterraine nécessitant un nettoyage ou une décontamination spécifique	$0,1 < S < 0,5\ ha$	$0,5 < S < 2\ ha$	$2 < S < 10\ ha$	$10 < S < 50\ ha$	$50 < S < 200\ ha$	$200\ ha < S$
Longueur L de berge ou de voie d'eau nécessitant un nettoyage ou une décontamination spécifique	$0,1 < L < 0,5\ km$	$0,5 < L < 2\ km$	$2 < L < 10\ km$	$10 < L < 50\ km$	$50 < L < 200\ km$	$200\ km < L$
Coût des mesures de nettoyage, décontamination ou réhabilitation de l'environnement (exprimé en valeur C de référence 1993)	$0,01 < C < 0,05\ M\ euros$	$0,05 < C < 0,2\ M\ euros$	$0,2 < C < 1\ M\ euros$	$1 < C < 5\ M\ euros$	$5 < C < 20\ M\ euros$	$20\ M\ euros < C$

POLLAC 3
GRAVITÉ DES ACCIDENTS RECENSÉS période 89/99

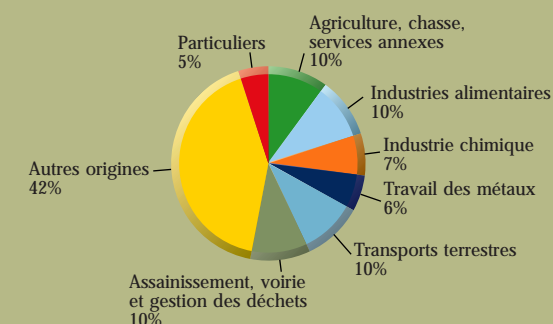


Il apparaît logique que le nombre d'accidents de niveau de gravité faible soit le plus important. 15 accidents de pollution des eaux d'un niveau de gravité supérieur ou égal à 4 ont été recensés dans le bassin RMC lors de ces dernières années.

POLLAC 4
ORIGINE DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES période 89/99

La nomenclature NAF (nomenclature des activités en France développée par l'INSEE) a été retenue pour classifier les accidents en fonction de l'activité économique en cause (seul 695 accidents ont une cause identifiable). Il en ressort qu'aucune activité n'est significativement plus en cause qu'une autre dans le bassin RMC et que, au contraire, il faut retenir que chacune d'entre elles est concernée par ce constat, y compris les "Particuliers" qui sont à l'origine de 37 accidents (plus de 5%).

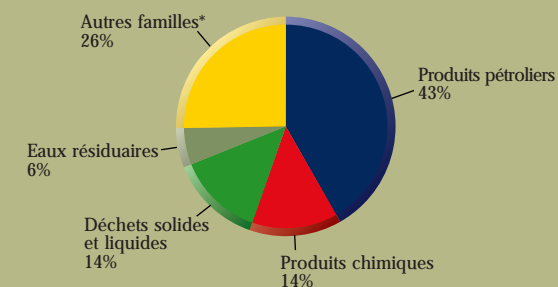
Activités concernées



* industries extractives, industries du textile, du travail du bois, du papier carton, de l'imprimerie, du caoutchouc, de la métallurgie

L'analyse de la répartition des accidents en fonction des familles de produits fait apparaître les produits les plus concernés dans le bassin RMC, par la pollution des eaux : les produits pétroliers, en raison de leurs usages très diversifiés, de l'importance des volumes en jeu, de leur répartition sur le territoire national et des transports correspondants, sont les plus souvent en cause (43%). Couplée avec la constatation précédente, la conclusion est que les produits pétroliers sont très majoritairement en cause indépendamment de l'activité économique concernée.

Familles de produits concernés



* bois et autres produits d'origines végétales, produits d'origine animale, métaux et alliages, produits et formulations phytosanitaires, engrais, peintures, produits de bases pour la construction et l'industrie, matières plastiques, germes pathogènes...

ACCIDENTS DE NIVEAU DE GRAVITÉ 4

Rupture de vanne sur réservoir : 12 000 l de solution azotée dans "la Pançe".	Incendie dans une usine d'emballage. Confinement des populations avoisinantes. Décontamination du site. 300 MF de pertes d'exploitation.
Rejet de 20 t d'acroléine au Rhône.	Fuite sur un réservoir d'une chaudière. 5 000 l de gas-oil dans les sols et eaux superficielles polluées sur 10 km.
Fuite d'additif dans une cuvette de rétention d'un dépôt pétrolier suivi de plusieurs explosions, d'un incendie. 2 employés de la société sont tués.	Rupture raccord d'une chaudière - Rejet de 2000 l de gas-oil - Réseau en eau potable pollué - Nettoyage et dépollution.
Déraillement d'un train de 22 wagons - Incendie - Explosion. Evacuation de 22 personnes. Infiltration d'environ 300 m3 d'essence dans le sol. Pollution de 2 ha de terrain.	Mousse blanchâtre de nature inconnue pollue le Rhône sur 20 km.
Explosion puis incendie - Propagation dans les égouts - 1 mort. 1000 m3 d'eau d'extinction contenant un solvant polluant Le Drac.	Effluents d'un équarrisseur polluant la rivière la Reyssouze sur 22 km 7t de poissons morts en 3 jours.